



Vivre à Arbin



Conseil Municipal

Réunions du Conseil

Lettre n°89.

Bien cher Albinus,

Lundi 8 avril s'est tenue la 2^{ème} réunion de l'année 2013 du Conseil Municipal.

2 conseillers étaient absents : Mme Goncalvès, M. Péjoan avait donné pouvoir. Mme Sénéchal est arrivée à 20h15. Hormis les questions diverses, un seul sujet était à l'ordre du jour : l'approbation des comptes administratifs 2012 des 3 budgets (général, eau et assainissement, et ZAC), le vote des budgets primitifs 2013, et les subventions attribuées.

1-Comptes administratifs 2012 : budget général, budget eau et assainissement, budget ZAC

Que dire ? Rien de nouveau sur la façon dont le Maire énonce les comptes. Comme tout a été dit dans des réunions préparatoires privées, il faudra moins de 10 minutes au Conseil pour approuver à l'unanimité ces comptes, sans discussion ni débat public. Albinus, je vais me répéter, mais tous ces chiffres, envoyés à la volée, n'ont aucun intérêt puisque qu'ils ne sont comparés ni aux années antérieures ni aux prévisions. Pourtant n'est-il pas intéressant de savoir que l'ensemble des dépenses de fonctionnement (budget général + budget de l'eau, hors dépenses exceptionnelles) qui étaient de **476 509€** en 2008 sont passées à **674 290€** en 2012 ? Une hausse de **41,5%** en 5 ans, n'est-ce pas une performance ???

2-Approbation des comptes de gestion : les comptes de gestion édités par la Perception étant en tous points conformes aux comptes administratifs des 3 budgets, ils sont approuvés à l'unanimité.

3-Subventions aux associations pour 2012 :

AFM, Centre Léon Berard, Comité Handisport Savoie, Ligue Nationale contre le Cancer, PEP 73, Restaurants du Cœur, Sclérose en plaques, Prévention routière, Anciens Combattants d'Arbin, FNACA, Comité d'entente de la déportation, Banque alimentaire et Association Locomotive : **200€** chacun soit :

2 600€

Alzheimer Savoie et Amicale donneurs de sang : **300€** chacun

Soit :

600€

Coopérative scolaire Arbin :

2 500€

Total :

5 700€

Montant global inchangé, mais aucune information sur l'attribution à l'Association Locomotive. Approuvé à l'unanimité.

4-Budgets primitifs 2013 : budget général, budget eau et assainissement, budget ZAC.

Comme pour les comptes administratifs 2012 les chiffres annoncés n'apportent pas grand-chose, puisqu'ils ne sont ni commentés ni comparés. Albinus tu retiendras, qu'un emprunt de **350 000€** a été budgété en recettes d'investissement. A quel taux ? Sur quelle durée ? Encore un nouveau mystère. Cette somme devrait sans doute être affectée à la rénovation de la Cure, dont on ne connaît toujours pas le montant des travaux issu de l'appel d'offres. Souviens-toi qu'en mars de l'an dernier il était question de faire faire les travaux par les employés communaux. Une embauche de 6

mois a même été réalisée. Puis le Maire a parlé d'investir **300 000€** en autofinancement sur 2 ans. Aujourd'hui, à l'énoncé des **535 456€** de travaux en cours dans le budget investissement, on peut sans se tromper de beaucoup, dire que les travaux de la cure vont se situer à plus de **500 000€**, sans compter tous les Euros déjà dépensés en 2012 ! Après un « bâtiment technique » à **800 000€**, dont tu connais mon point de vue, voilà qu'arrivent des locaux administratifs à au moins **600 000€**. Décidemment, dans ce Conseil, la mégalomanie est sans limite. Albinus, n'est-ce pas notre argent qu'on dilapide ? **1 150 000€** d'emprunts contractés par le Conseil ces 3 dernières années : **300 000€** en 2011, **500 000€** en 2012 et **350 000€** cette année.

Sans question ni débat l'ensemble a été voté à l'unanimité.

Comme les années précédentes tout ça n'a pas duré plus de 30 minutes. Il faudra donc aller chercher ailleurs certains détails pour être mieux informés.

Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération :

- a) **Déclaration d'intention d'aliéner** : la Commune n'exerce pas son droit de préemption sur la vente (Touvenot/Labergerie) d'un appartement à la Roche du Guet.
- b) **Rythmes scolaires** : l'Inspection d'Académie a accusé réception de la décision du Conseil de reporter l'application de la réforme à la rentrée scolaire de 2014.
- c) **Subvention de l'Etat** : le dossier de demande de subvention pour la rénovation de la Cure n'a pas été retenu par les services de la Préfecture. Il faudra donc trouver de l'argent ailleurs.
- d) **Modification du POS** : le document à l'affichage concerne une mise à jour qui prend en compte des décisions prises pour le PPRI.

La séance est levée à 20h40.

A bientôt,

Ton ami Nicolas,

Mai 2013